



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT URBAIN DE LA PLACE BERAULT ET DE LA RUE JEAN MOULIN OUEST - LOT 2 ECLAIRAGE PUBLIC PASSE AVEC LA SOCIETE BOUYGUES ENERGIES & SERVICES (ETDE)**

**DÉCISION N° AU-19-254  
EN DATE DU 08 JUILLET 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9ème Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n°AU-18-207 en date du 7 juillet 2018 attribuant le marché de travaux de réaménagement urbain de la place Bérault et de la Rue Jean Moulin ouest – lot 2 éclairage (notifié le 27/07/2018) ;

**VU** la décision n°AU-18-270 en date du 10 septembre 2018 de signer l'avenant n°1 au marché travaux de réaménagement urbain de la place Bérault et de la Rue Jean Moulin ouest – lot 2 éclairage public (notifié le 08/10/2018).

**VU** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 25 juin 2019 relatif à la passation de l'avenant n°2 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de prendre en compte les adaptations techniques, esthétiques et fonctionnelles apparues nécessaires en cours de réalisation du chantier ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES (ETDE) sise 87 avenue du Maréchal Foch – 94046 CRETEIL CEDEX, représentée par Monsieur Stéphane COLINO, Directeur adjoint commercial, l'avenant n°2 au marché de travaux de réaménagement urbain de la place Bérault et de la Rue Jean Moulin ouest – lot 2 éclairage public.

L'avenant n°2 s'élève à 10 329.10 € HT (12 394.92 € TTC).

Le nouveau montant estimé du marché est porté à 186 958.70 € HT (224 350.44 € TTC).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la  
propreté et des déplacements,

***Signé***

**Christophe BOISSIERE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20190708-Imc1H6454H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 08/07/2019  
Date de Publication : 08/07/2019